

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 22

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 25 Mars 2016

SEANCE PUBLIQUE DU 25 Mars 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

PRESERVATION DES TERRITOIRES

RAPPORTEUR(S) : MME MARIE-PIERRE CALLET / M. LUCIEN LIMOUSIN

OBJET

Budget primitif 2016 consacré à la politique départementale agricole

**Direction Générale Adjointe de l'Economie et du Développement
Direction de l'Agriculture et des Territoires
122.61**

POLITIQUE PUBLIQUE DE L'AGRICULTURE

Budget primitif 2016 : 10,164 M€ (dont 2,100 M€ pour les actions de démoustication)

Fonctionnement : 5,944 M€

Investissement : 4,220 M€

□ **L'agriculture des Bouches-du-Rhône : un secteur qui souffre mais qui reste stratégique**

Selon les données du recensement agricole de 2010, l'agriculture départementale, riche et diversifiée, représente **une force économique de premier plan** : environ 4.900 exploitants ; 18.000 emplois salariés directs permanents et saisonniers ; une production brute standard de 450 M€ soit 25 % du total régional dont 70 % en fruits et légumes ; plus de 14.000 ha exploités en bio (plus de 9 % de la SAU).

Si la **Surface Agricole Utile a diminué de 10 % entre 2000 et 2010** pour s'établir à 148.000 ha environ dont 70.000 ha irrigables (- 20 % en 10 ans), on déplore en revanche **une diminution encore plus brutale du nombre d'exploitations (- 20 % en 10 ans)** en raison **des situations de crise récurrentes** notamment en maraîchage et arboriculture, qui reflètent d'une part, un manque de compétitivité sur des marchés agricoles de plus en plus ouverts à la concurrence et d'autre part, une grande vulnérabilité des exploitations aux risques climatiques.

Par ailleurs, la perte de surfaces productives souligne d'une part, le **phénomène de pression foncière** auquel notre agriculture essentiellement péri-urbaine est soumise (18.000 €/ha en moyenne dans les Bouches-du-Rhône – 5.800 €/ha au niveau national) et d'autre part, la **tendance à l'agrandissement des exploitations** au détriment des jeunes générations, notamment « hors cadre familial » qui ont de plus en plus de difficulté pour créer leur entreprise, sachant qu'**actuellement le taux de remplacement des exploitations des Bouches-du-Rhône est de moins de 50 %** (moins d'une installation pour deux cessations d'activité).

Enfin, dans un département marqué par de forts enjeux agro-environnementaux, l'agriculture joue un **rôle stratégique dans la gestion du territoire et des écosystèmes** (50 % des Bouches-du-Rhône classés en Natura 2000, 10.000 ha pâturés et 70.000 ha irrigables). **Sécurisée par d'importants transferts d'eau** issus du système Durance-Verdon, elle est, en outre, étroitement **dépendante d'une bonne gestion de la ressource en eau** (3/4 des prélèvements superficiels ; effets positifs induits par l'irrigation gravitaire) exigence que renforce la pression du changement climatique qui se fait chaque jour plus forte.

L'agriculture des Bouches-du-Rhône, qui jouit d'une réputation d'excellence (nombreux Signes Officiels de Qualité), a « une carte à jouer » pour répondre au défi de la qualité des produits et de la souveraineté alimentaire.

C'est d'autant plus important que certains secteurs comme les fruits et légumes marqués par la libéralisation des marchés ne sont pas épargnés par la crise comme l'illustre la très mauvaise campagne de salades d'hiver qui démarre, produit emblématique des Bouches-du-Rhône, qui pourrait durement impacter nos exploitations.

□ **Une politique départementale volontariste pour répondre aux enjeux économiques, sociaux et d'aménagement du territoire des Bouches-du-Rhône**

Comme l'ont très clairement souligné « les Etats Généraux de Provence », l'agriculture qui est au cœur du débat public, joue un rôle stratégique pour le développement de l'économie et du territoire des Bouches-du-Rhône.

Autant d'enjeux qui non seulement légitiment une action forte de la collectivité, mais qui, en outre, expriment **le besoin d'une politique d'accompagnement** de ce secteur d'activité spécifique comme l'ont souligné les experts consultés et les contributeurs qui se sont exprimés.

L'appui de notre collectivité sera d'autant plus déterminant pour le monde agricole que les aides publiques ont aujourd'hui tendance à se raréfier. C'est pourquoi d'ailleurs la Présidente du Conseil Départemental s'est d'emblée engagée à stabiliser le budget de l'agriculture.

C'est pourquoi aussi, au regard des besoins exprimés, le Conseil Départemental se fixe l'objectif de créer un environnement propice au développement de l'activité agricole tout en étant exigeant vis-à-vis des producteurs en terme d'évolution des modes de production.

Ainsi, sur la base des priorités définies dans le cadre des « Etats Généraux de Provence », la politique agricole du Département doit répondre à 4 axes prioritaires :

Axe 1 - l'appui à la création, à la modernisation et au développement des exploitations et de leurs groupements,

Axe 2 - la structuration des filières et la valorisation qualitative des produits,

Axe 3 - la préservation de l'espace et des ressources naturelles,

Axe 4 - la protection des agriculteurs et des exploitations.

Dans ce cadre, parmi les actions prioritaires et emblématiques identifiées, le principe a d'ores et déjà été retenu d'organiser au mois de juin 2016 la **1^{ère} édition du « Salon des agricultures de Provence »** au domaine du Merle, à Salon-de-Provence.

□ **Les propositions budgétaires pour 2016**

Avec un budget 2016 qui préserve entièrement sa capacité à agir, le Département développera sa politique pour encourager et accompagner une économie agricole compétitive, de qualité et solidaire tout en la sécurisant sur son espace et en confortant sa multifonctionnalité au service des hommes et du territoire.

Tels sont les principes qui sous-tendent la mise en œuvre de toutes les mesures relevant de la politique publique de l'agriculture et de la viticulture.

Axe 1 : la compétitivité des structures

L'ensemble des dispositifs mobilisés dans ce cadre a pour objectif d'améliorer les conditions de formation et d'installation de nouveaux exploitants, de faciliter le recours à la main d'œuvre locale et de rendre nos structures de production et de commercialisation techniquement et économiquement plus performantes sur des marchés de plus en plus concurrentiels.

Dispositifs	Budget de fonctionnement	Budget d'investissement		Total CP 2016 (fonctionnement et investissement)
		AP	CP	
Appui au développement agricole (subventions aux associations, syndicats professionnels, Organisations Professionnelles Agricoles...)	0,658 M€	--	0,080 M€	0,738 M€
Aides à l'enseignement agricole	0,025 M€	0,400 M€	0,340 M€	0,365 M€
Soutien à l'emploi agricole	0,105 M€	--	--	0,105 M€
Programme d'aide à l'installation	0,250 M€	--	0,300 M€	0,550 M€
Programme d'aide aux investissements des coopératives	--	0,500 M€	0,600 M€	0,600 M€
Programme d'aide à la rénovation et à la construction de serres	--	1,500 M€	0,250 M€	0,250 M€
Mesure de lutte contre les pollutions	0,010 M€	--	--	0,010 M€
Total	1,048 M€	2,400 M€	1,570 M€	2,618 M€

Axe 2 : la structuration des filières et la promotion des produits

Pour répondre aux exigences économiques et sociales comme à la demande de plus en plus exigeante des consommateurs, il est indispensable de promouvoir et de vendre des produits sains, de qualité et respectant les normes environnementales.

C'est pourquoi, en partenariat avec la profession agricole, le Département poursuivra ses efforts en matière de promotion des produits du terroir (Millésime, Cuvée, Salon départemental agricole, oeno-tourisme, adhésion à l'Association Nationale des Elus du Vin), et d'appui à toutes les démarches de certification et de qualification des produits et des exploitations qui s'imposent désormais comme des conditions d'accès aux marchés (traçabilité, signes officiels de qualité, certification des exploitations, agriculture biologique).

Parallèlement, le recentrage de nos priorités sur les circuits courts et sur la reconquête du marché local est apparu comme une voie de développement pour les productions de fruits et légumes en particulier (marché des producteurs de l'esplanade ; soutiens aux AMAP, aux points de vente collectifs...).

Dispositifs	Budget de fonctionnement	Budget d'investissement		Total CP 2016 (fonctionnement et investissement)
		AP	CP	
Actions de promotion des produits du terroir	0,199 M€	--	--	0,199 M€
Cuvée, Millésime, oeno-tourisme	0,080 M€	--	--	0,080 M€
Mesure d'aide à la diversification agro-touristique des exploitations	--	--	0,100 M€	0,100 M€
Programme de soutien à l'investissement en bio	--	0,400 M€	0,150 M€	0,150 M€
Actions de structuration des filières	0,235 M€	--	--	0,235 M€
Total	0,514 M€	0,400 M€	0,250 M€	0,764 M€

Axe 3 : la préservation des ressources

La gestion rationnelle et maîtrisée de l'eau, l'aménagement et la protection du foncier agricole et la préservation de la biodiversité constituent les principaux objectifs du volet territorial de notre politique agricole qui devient un enjeu fort et place au premier rang des priorités le développement durable et la capacité de l'agriculture à rendre les services d'intérêt collectif qu'on attend d'elle en termes de protection contre les risques, de conservation des paysages, de préservation des richesses naturelles... Tels sont les objectifs qui sous-tendent l'ensemble des mesures relevant de cet axe.

Dispositifs	Budget de fonctionnement	Budget d'investissement		Total CP 2016 (fonctionnement et investissement)
		AP	CP	
Fonds d'assistance aux communes pour la gestion agricole	0,050 M€	--	--	0,050 M€
FDGER (mesure de lutte contre les friches agricoles)	--	0,700 M€	0,600 M€	0,600 M€
Mesures Agro-Environnementales et Climatiques	0,439 M€	--	--	0,439 M€
Programme de modernisation des réseaux hydrauliques	0,100 M€	1 M€	1 M€	1,100 M€
Programme d'investissement de la Société du Canal de Provence	--	1 M€	0,640 M€	0,640 M€
Opération d'aménagement foncier	0,045 M€	0,300 M€	0,130 M€	0,175 M€
Total	0,634 M€	3 M€	2,370 M€	3,004 M€

Axe 4 : la protection des exploitations

Au fil des ans, la protection des exploitations en particulier contre les sinistres climatiques qui se multiplient et s'aggravent en intensité (réchauffement climatique) ou encore contre les risques sanitaires, que ce soit dans le domaine végétal ou animal (changement climatique ; mondialisation des échanges) s'impose comme une orientation forte de la politique départementale agricole.

Dans un contexte marqué par la réduction du champ d'application des indemnités de l'Etat d'une part et par le faible taux d'exploitations couvertes par un système d'assurance au regard des coûts générés d'autre part, le Département apporte son aide au financement de mesures spécifiques de prévention et d'indemnisation, en particulier lorsque les événements climatiques échappent à tous dispositifs d'aide.

Par ailleurs, dans un contexte économique structurellement dégradé où les exploitations agricoles sont confrontées à des problèmes de compétitivité, à la pression des grandes surfaces, à la concurrence des produits importés..., l'appui financier de la collectivité est recherché pour aider les exploitations confrontées à des problèmes de trésorerie.

Dispositifs	Budget de fonctionnement	Budget d'investissement		Total CP 2016 (fonctionnement et investissement)
		AP	CP	
Dispositif agro-météorologique	0,020 M€	--	0,050 M€	0,070 M€
Actions de prévention contre les risques climatiques et sanitaires et protection des végétaux	0,180 M€	--	--	0,180 M€
Programme de santé animale	0,650 M€	--	--	0,650 M€
Missions de service public du LDA	0,415 M€	--	--	0,415 M€
Mesure d'aide aux agriculteurs en difficulté	0,363 M€	--	--	0,363 M€
Total	1,628 M€	--	0,050 M€	1,678 M€

□ **La politique départementale de démoustication**

➤ **La démoustication de confort**

Conformément à la loi, le Département peut, s'il le souhaite, s'engager dans des actions de lutte contre la nuisance.

Dépenses 2016 : 2 M€ - Recettes 2016 : 0,325 M€ (démoustication de confort de la zone historique).

- ***la procédure et le périmètre de traitement***

Un arrêté préfectoral délimitant chaque année les zones de traitement doit désormais présenter le programme d'actions préventives et curatives proposé par l'Entente Interdépartementale pour la Démoustication du littoral méditerranéen (EID), opérateur public de démoustication, assorti d'une évaluation de l'impact des produits utilisés sur les écosystèmes, après avis du Conseil Départemental de l'Environnement des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST).

En outre, en application des nouvelles dispositions réglementaires applicables aux zones Natura 2000, l'EID doit réaliser une étude d'incidence pour évaluer l'impact de la démoustication sur les espèces et les habitats des territoires concernés par le zonage Natura 2000.

En 2016, 23 communes des Bouches-du-Rhône feront l'objet de campagnes de démoustication sur tout ou partie de leur territoire, conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral correspondant. Il s'agit pour l'essentiel de communes situées sur le pourtour de l'Etang de Berre, représentant plus de 10.000 ha de zones humides à surveiller.

A noter que cette année, s'agissant du traitement des zones naturelles situées à l'embouchure du Rhône notamment, le Département va travailler à l'élaboration, en concertation avec les acteurs du territoire et l'EID Méditerranée, d'un plan d'action qui permette à la fois de réduire la nuisance pour la population et de mieux préserver les écosystèmes.

- **la contribution financière des collectivités**

Depuis son adhésion à l'EID en 1958, le Département contribue annuellement au financement des campagnes de démoustication et a par ailleurs décidé, dès l'origine, d'y associer « les municipalités et les établissements publics dont le concours s'avère utile au succès de l'entreprise ».

En application du code des collectivités, je vous précise que les dépenses de prospection, de traitement de travaux et de contrôles nécessaires à l'action de lutte contre les moustiques **« sont obligatoires pour les départements et les communes concernées »**.

Aujourd'hui, **la contribution des communes des Bouches-du-Rhône adhérentes s'élève à 25 % des dépenses annuelles de démoustication réparties au prorata des travaux réalisés le solde, soit 75 %, étant financé par notre collectivité**, le Département faisant l'avance des participations communales qu'il se charge de recouvrer une fois la campagne achevée.

➤ **Le plan de lutte contre « aedes albopictus » dans les Bouches-du-Rhône**

Conformément à la loi, le Département a l'obligation de financer les actions de démoustication en cas de risque avéré pour la santé publique, l'Etat ayant néanmoins la responsabilité de définir les mesures à prendre.

Dépenses 2016 prévisionnelle : 0,100 M€

- **le plan d'action**

Les Bouches-du-Rhône ont été classées par arrêté interministériel du 29 mars 2010 dans la liste des départements où la présence du « moustique tigre », vecteur potentiel de la dengue et du chikungunya, constitue une menace pour la santé publique.

Ce classement des Bouches-du-Rhône en niveau 1 dans l'échelle des risques (qui s'étale de 0 à 5) s'est concrétisé par l'élaboration et la mise en œuvre d'**un plan de lutte contre le moustique piloté par l'Etat** (Agence Régionale de Santé et Préfecture) auquel le Département a évidemment collaboré au titre de ses compétences en matière de démoustication.

Il comprend **quatre volets d'intervention** :

- **un dispositif de veille sanitaire** en liaison avec les professionnels de la santé pour repérer et traiter rapidement les cas suspects de maladie (la dengue et le chikungunya sont des maladies à déclaration obligatoire) ;
- **un dispositif de surveillance entomologique**, adossé à un réseau de pièges pondoirs, actif du 1^{er} mai au 30 novembre pour suivre l'implantation du moustique et être réactif dans la mise en œuvre des mesures de contrôle du vecteur et de protection des personnes ;
- **des mesures dites de traitement LAV** (lutte anti-vectorielle) dont l'objectif est, si nécessaire, d'assurer des traitements anti-adultes voire de démoustiquer les gîtes larvaires potentiels à proximité des zones où un cas suspect « importé » ou « autochtone » de maladie a été repéré ;
- **une action de communication préventive**, en vue d'informer les populations sur les bons comportements à tenir. En effet, la présence du moustique étant irréversible et sa progression rapide, les mesures de démoustication ne suffiront pas à enrayer la colonisation des sites infestés ni la progression du vecteur. Il est donc essentiel d'éduquer les populations aux bonnes pratiques et aux précautions à prendre pour limiter la densité et la circulation du moustique.

C'est dans cet esprit que le Département, avec le concours technique de l'EID, élabore et finance **une campagne d'information et de communication** (affiches, dépliants, site Internet : www.albopictus13.org) intitulée « Soyez secs avec les moustiques », l'objectif étant d'inciter les populations à supprimer les eaux stagnantes où prolifère cette variété de moustique « urbain » à faible capacité de dispersion (coupelles de jardinières ; gouttières ; piscines...). L'EID est en outre à la disposition des communes volontaires qui souhaitent s'engager dans une politique pro-active d'information de leurs administrés.

PROPOSITIONS

Eu égard à ce qui précède, je vous invite, mes chers collègues, à :

- adopter la politique publique de l'agriculture ainsi que le budget en faveur de la démoustication ;
- donner délégation à la Commission Permanente pour procéder à des modifications ou à des compléments d'affectation ;
- procéder aux affectations d'AP suivantes :

		Montant de l'AP en M52	Total affecté à ce jour en M52	Montant de la nouvelle affectation	Nouveau total affecté en M52
FDGER 2016	2016-10219 Q	700 000 €	0	700 000 €	700 000 €
Opération dont IB	à créer 204-928-20422		0	700 000 €	700 000 €
HYDRAULIQUE 2016	2016-10281 X	1 000 000 €	0	1 000 000 €	1 000 000 €
Opération dont IB	à créer 204-928-204181		0	100.000 €	100.000 €
IB	204-928-204182		0	800 000 €	800 000 €
	204-928-204142		0	100 000 €	100 000 €
STOCKAGE 2016	2016-10258 V	500 000 €	0	500 000 €	500 000 €
Opération dont IB	à créer 204-928-20421		0	250 000 €	250 000 €
	204-928-20422		0	250 000 €	250 000 €
SCP 2016	2016-10489 R	1 000 000 €	0	1 000 000 €	1 000 000 €
Opération dont IB	à créer 204-928-20422		0	1 000 000 €	1 000 000 €

CONCLUSION

Au bénéfice des considérations qui précèdent, je vous serais obligé de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL